

Thierry Michalon

(Texte publié – partiellement – dans *Le Monde diplomatique*, novembre 1994)

L'ECHEC DE L'ETAT POST-COLONIAL EN ALGERIE,
OU LE TRIOMPHE DES COUSINS.

Le drame que traverse aujourd'hui l'Algérie ne se résume ni à la montée d'une "dictature intégriste" comme inéluctable contrecoup à un "régime totalitaire corrompu", ni à la division de cette société en deux blocs antagonistes dont l'un serait attaché aux valeurs occidentales et l'autre adepte d'un ordre moral médiéval. La réalité est plus complexe, plus nuancée, le déchirement plus individuel qu'on ne le croit. L'Algérie demeure, dans le profond, plus UNE qu'elle ne le paraît, s'efforçant collectivement de réunir les trois pôles de son identité: ses racines berbères, sa culture arabo-musulmane, son imprégnation européenne. Mais chacun, selon ses origines, sa formation, sa position familiale ou sociale, la nature de ses frustrations, selon les influences de rencontre aussi, met en avant l'un ou l'autre de ces trois éléments...

Dramatisées par une profonde crise économique et politique, les tensions actuelles ne doivent pas abuser l'observateur et le pousser à conclure à une inexpiable guerre civile, fondée sur des oppositions d'intérêts ou de valeurs inconciliables. La grille de lecture binaire en honneur au nord de la Méditerranée, opposant les classes privilégiées aux classes déshéritées, caricature les réalités d'une société où solidarités et oppositions fondées sur la parenté n'ont pas encore, il s'en faut, cédé la place à une stratification - néanmoins très amorcée - en classes sociales conscientes de leurs intérêts antagonistes. Trente ans d'urbanisation et d'industrialisation n'ont pu encore avoir raison d'une structure sociale d'essence clanique, plusieurs fois séculaire, renforcée par l'histoire de ce peuple, mais totalement occultée aussi bien par le discours nationaliste antérieur ou postérieur à l'indépendance que par les analyses critiques (marxistes, "démocrates", berbérisantes, islamistes) qui s'expriment aujourd'hui.

Or la crise algérienne elle-même s'explique en partie par la persistance silencieuse, sous la trame de l'appareil administratif et des entreprises publiques, d'un réseau de solidarités - et d'inimitiés - ne devant rien ni à des clivages *politiques* traduisant des clivages d'intérêts

(fondements de la démocratie représentative) ni à la répartition officielle des fonctions au sein des institutions. De 1962 aux années 80, l'Algérie des cousins, héritière de longs siècles d'une opiniâtre résistance aux dominations étrangères successives, a constitué le soubassement réel mais invisible de la "République algérienne démocratique et populaire", fière de son ambitieux projet industrialiste et modernisateur. Et les liens de parenté, refuge d'une société longtemps assiégée, ont, dès l'indépendance, sapé quotidiennement les politiques enclenchées par les dirigeants d'un Etat voulant pourvoir à tout.

La poussée islamiste fut le contrecoup de l'échec algérien. Cet échec est celui de l'Etat. L'échec de l'Etat est largement le triomphe du cousin: sur le citoyen, sur le fonctionnaire, sur l'agent du secteur économique public. Têtue, la culture a opposé à la formidable utopie modernisante de l'ère Boumédiène une résistance totalement sous-estimée, dont le pays paie aujourd'hui, dans la douleur, le prix exorbitant.

UNE SOCIÉTÉ LONGTEMPS ASSIÉGÉE.

De longue date la Berbérie, pays d'agriculteurs sédentaires pour l'essentiel, pratiquant un habitat groupé engendrant un paysage de villages, connaissait parallèlement le nomadisme ou semi-nomadisme des pasteurs. Les constantes oppositions d'intérêts entre tribus sédentaires et tribus nomades exacerbèrent de tous temps, en leur sein, des comportements et des structures d'auto-protection centrés sur les disciplines claniques, et se traduisant par un morcellement politique sans cesse renaissant. Occupant une zone de passage et d'échanges, périodiquement soumis à de longues phases de domination étrangère, le monde berbère ne pourra se cristalliser en Etats stables et durables (hormis au Maroc) et les "structures de la parenté" (Cl. Lévy-Strauss) y demeureront au fil des siècles l'armature socio-politique essentielle. Une exigeante solidarité familiale face à un milieu naturel et humain ressenti comme hostile, la conscience d'une grande interdépendance économique, la prééminence naturelle du Père, la fonction sécurisante des rites et coutumes du groupe, la sagesse reconnue aux Anciens à qui revient d'arbitrer les différends et d'arrêter les décisions, tout engendrait, maintenait et renforçait la famille patriarcale, elle-même englobée dans la tribu. L'allégeance au Père, fondement et force du groupe familial, se transposait, au niveau de la tribu, en la vénération partagée d'un ancêtre commun souvent mythique et en une soumission, en son nom, au Conseil des Anciens. Parenté, communauté et autorité constituaient dès lors les trois fondements du système juridique en vigueur dans le monde berbère.

L'histoire heurtée de la Berbérie centrale, on va le voir, y entretiendra ce modèle d'organisation jusqu'à la seconde moitié du vingtième siècle, léguant à l'Algérie indépendante une organisation socio-politique fort éloignée de ses fières proclamations nationalistes. Trop longtemps structure de résistance à la domination étrangère – comme lieu du repli sur l'univers de la seule confiance possible, la famille - les réseaux de parenté feront obstacle à la formation d'une légitimité propre aux institutions du jeune Etat algérien.

Après avoir conféré à ce peuple une persistante capacité de résistance, ces solidarités feront son malheur en obérant d'emblée toutes les ambitieuses politiques publiques menées après l'indépendance...

L'Afrique du Nord est entrée dans l' Histoire avec la domination phénicienne, à partir du XIIème siècle avant Jésus-Christ. Au Vème siècle Carthage (sur l'emplacement d'une actuelle banlieue de Tunis) l'emporta sur les autres cités phéniciennes, et étendit sa mainmise sur le Maghreb jusqu'à sa propre destruction par Rome - en 146 avant Jésus-Christ. L'"Afrique" sera alors intégrée à l'Empire romain jusqu'à la chute de celui-ci au Vème siècle après Jésus-Christ. Puis suivront des périodes plus brèves de domination des Vandales (du Vème au VIème siècle), puis des Byzantins (du VIème au VIIème siècle). En 680, moins de soixante ans après la fondation par le Prophète de la première cité musulmane, Oqba ben Nafi, venu de la péninsule arabique à la tête d'une troupe de soldats et de missionnaires, traversera l'Afrique du Nord d'est en ouest, établissant sur son passage prédicateurs et écoles coraniques avant d'être, sur le chemin du retour, anéanti dans l'Aurès par un parti berbère commandé, dit-on, par une juive, la Kahina. Malgré la résistance des éphémères dynasties berbères qui se succéderont à la tête de royaumes aux frontières mouvantes du VIIIème au XVIème siècle, l'islamisation du pays se fera à partir des écoles coraniques et des *zaouias* (lieux d'enseignement et de prière autour d'un maître) implantées par Oqba. Et lorsque la remuante tribu des Beni Hillal, chassée d'Arabie au XIème siècle, viendra essaimer en Afrique du Nord, elle s'implantera d'autant plus aisément qu'elle y trouvera des populations islamisées et priant en arabe.

En 1515, les corsaires turcs prennent Alger et implantent au Maghreb central un protectorat, la "Régence", qui va durer plus de trois siècles. A sa tête, le Dey, investi par la Sublime Porte, commande les "janissaires" et une administration de type colonial appuyée sur les trois Beys de Constantine, Médéa, et Oran, dont la mission essentielle est de percevoir, souvent avec brutalité, des impôts sur la population. Cette république militaire, qui durera trois cent-vingt-huit années, sera haïe pour son impitoyable pression fiscale sur les tribus, et le sentiment anti-turc demeurera constant dans le pays, malgré l'autonomie croissante d'Alger

envers Constantinople. Elle suscitera en outre des clivages durables dans le pays en confiant la perception de l'impôt aux tribus *makhzen*, acquises à l'occupant et jouissant en contrepartie de nombreux privilèges, notamment d'exemptions fiscales. Elle pèsera enfin sur l'aristocratie autochtone, en l'empêchant de se constituer en classe de propriétaires terriens.

Néanmoins la main-mise de la Régence turque sur les populations d'Algérie ne put aller plus loin que cette exploitation fiscale - à laquelle la Kabylie arriva d'ailleurs à se soustraire. Le pouvoir réel demeurait entre les mains des autorités locales (*qaïd* et *cheikh*) qui soit menaient double jeu, soit refusaient toute relation avec l'administration beylicale. Et ce furent ces mêmes autorités locales qui prirent au début du XIX^{ème} siècle la tête du mouvement de révolte contre la fiscalité et les exactions du *beylik*, mouvement que les beys s'avèrent incapables de maîtriser.

Loin de faire évoluer les populations du Maghreb central vers la formation d'une nation et d'un Etat, la domination turque eut donc au contraire pour effet d'accentuer leur repli sur leurs structures tribales traditionnelles, et leur défiance envers toute organisation politico-administrative commune.

C'est en conséquence dans un pays profondément morcelé que va commencer la conquête française. Le 14 juin 1830 les troupes de Charles X débarquent sur la plage de Sidi-Ferruch, près d'Alger, pour venger le fameux "coup d'éventail" au consul de France, et faire entendre raison au Dey. Pénétrant progressivement l'intérieur, les officiers français découvrent un décalage considérable entre l'Etat algérien qu'ils viennent de décapiter et les structures socio-politiques réelles de la population. La Régence leur paraît n'avoir été qu'une occupation militaire ayant laissé le pays réel dans un état "quasi-inorganique", dépourvu de pouvoir structuré et de toute unité nationale. La tribu nomade ou le clan sédentaire s'avèrent la seule entité politique effective.

La progression des armées françaises va toutefois susciter la formation de deux pôles de résistance militaire, autour du bey Ahmed (*kouloughli*, c'est-à-dire métis turco-algérien) à Constantine, et d'Abdelkader dans l'ouest. Bugeaud n'aura raison du second qu'après une impitoyable politique de "terre brûlée", ses colonnes expéditionnaires ravageant systématiquement le pays pour priver l'armée d'Abdelkader de toute subsistance. En 1854 toute résistance sera vaincue, mais l'Algérie en ruine.

S'ouvrira alors une phase d'administration militaire, aux effets contrastés. Les "Bureaux des Affaires arabes", dirigés par des officiers souvent arabisants et respectueux des populations placées sous leur autorité, pratiqueront une administration directe ayant pour effet de ruiner l'autorité traditionnelle des "familles de grande tente" ... mais s'efforceront avec

constance - et sur les instructions expresses de leur hiérarchie - de protéger ces populations des spoliations et brutalités perpétrées d'emblée par la colonisation civile en pleine expansion.

Puis, à partir des grands centres européens de la côte, l'Administration civile supplantera progressivement l'Administration militaire, laissant les tribus sans protection devant l'implacable poussée de colons avides de terres et de main-d'oeuvre à bon marché. Et le "parti colon", de plus en plus influent à Paris, obtiendra l'adoption de mesures successives qui, sous couleur d'"assimiler" les populations musulmanes au droit commun français, auront pour but de les spolier et de les désagréger.

Dès 1841-42, des limitations seront apportées à la juridiction des *qadis*, juges musulmans. En 1845 le territoire civil est assimilé juridiquement à la métropole. En 1863 un sénatus-consulte, suivi d'une loi de 1873, transforme le régime traditionnel de propriété collective des terres pour faire sortir celles-ci de l'indivision et les placer autoritairement sous un régime de propriété individuelle avec droit de vente, selon la législation française. Devenus propriétaires sans l'avoir voulu, les chefs de famille se laisseront alors séduire par les propositions des colons et vendront peu à peu leur seul bien, entrant ainsi dans la prolétarianisation. Ce sera là la base juridique d'une politique délibérée de "resserrement des tribus", les privant de leurs meilleures terres pour les cantonner dans les zones steppiques et montagneuses.

Des réformes administratives de 1868 retireront à l'aristocratie locale une large part de ses pouvoirs, affaiblissant de ce fait la cohérence de la société musulmane.

Un sénatus-consulte de 1865 reconnaîtra aux "indigènes musulmans" la nationalité française, mais soumettra l'obtention des droits civiques et politiques (la « naturalisation ») au renoncement au statut personnel de droit coranique ... donc à une sortie de la communauté des croyants. Dès lors trois cent-soixante-et-onze demandes seulement en ce sens seront formulées les dix premières années d'application de ce texte...

En 1870 le décret Crémieux conférera la citoyenneté aux Juifs - que l'arrivée des Français avaient libéré de leur statut de «dhimmis» - ce qui suscitera à leur rencontre l'animosité durable des musulmans comme des «européens».

En 1881 sera mis en place le "Code de l'indigénat", établissant toute une série d'infractions propres aux musulmans et confiant la tâche de les sanctionner aux administrateurs (en "communes mixtes") et aux juges de paix (en communes "de plein exercice"), sans droit d'appel.

En 1882 sera introduit l'état-civil : s'accompagnant de l'octroi de noms patronymiques souvent arbitraires, il sera ressenti comme une violence. Il faut aussi citer, à la même époque :

- la mise en application d'un "code forestier" interdisant tout pacage dans les forêts, point de départ d'une longue guerre menée par les gardes-forestiers contre les pasteurs indigènes, qu'une pluie d'amendes viendra ruiner, individuellement ou même collectivement ;
- la mise sous séquestre des terres de tribus coupables de rébellion: "il faut frapper de terreur les indigènes", proclamera en 1890 le Gouverneur général Tirman ;
- l'obligation faite aux autochtones de solliciter un permis de circulation pour tout déplacement sur le territoire de l'Algérie ;
- des restrictions croissantes au fonctionnement de l'enseignement traditionnel algérien, conduisant Tocqueville à affirmer en 1851: "Nous avons rendu la société musulmane beaucoup plus ignorante et barbare qu'elle n'était avant de nous connaître" ;
- une volonté politique parisienne (heurtant, comme sur maints autres points, les vœux des élus des colons) d'implanter localement l'école française, massivement refusée d'ailleurs par les autochtones, qui craignaient qu'elle fasse perdre à leurs enfants leur «religion», terme à l'acception beaucoup plus large qu'en France, désignant à la fois une culture et une appartenance communautaire;
- une surveillance étroite des écoles coraniques, des *zaouias*, ainsi que des restrictions draconiennes apportées au pèlerinage ;
- la monétarisation forcée de l'économie des ruraux, les jetant dans les bras des usuriers ;
- enfin, l'alourdissement constant de la pression fiscale sur les douars auxquels, conjuguant impôts traditionnels musulmans et impôts nouveaux, on fera supporter l'essentiel du coût des infrastructures des villages de colonisation ... infrastructures dont ils demeuraient pour leur part privés.

Agressée de toutes parts, la population va évidemment voir ses conditions d'existence, en milieu rural, se dégrader très vite. La mise à l'encan des propriétés familiales, à partir du sénatus-consulte de 1863, va faire perdre aux musulmans, de 1871 à 1913, le tiers de leurs terres, naturellement les meilleures, si bien qu'en 1914 les 3/5èmes des propriétés seront trop étriquées pour nourrir une famille. Paupérisation et prolétarisation entraîneront une régression sociale généralisée: les hommes "de grande tente" deviendront des *fellahs*, (agriculteurs), les *fellahs* de simples *khammès* (métayers payés du 5ème de leur récolte), les *khammès* des prolétaires miséreux. Certains observateurs parleront alors d'une "clochardisation" de l'Algérie et, de fait, de graves famines se succéderont de la conquête jusqu'au lendemain de la Première Guerre mondiale, faisant des centaines de milliers de victimes. Dans de telles circonstances, l'Algérie ne retrouvera qu'en 1890 sa population de 1830, soit 3,3 millions d'habitants....

Ces épreuves ne pouvaient, naturellement, que renforcer les solidarités familiales.

LA FAMILLE COMME LIEU DE RESISTANCE.

Les structures sociales de l'Afrique du Nord pré-islamique se fondaient, on l'a dit, sur trois notions essentielles: la parenté, la communauté, l'autorité.

La parenté, ciment même de la tribu, pouvait être aussi bien un lien de filiation effectif qu'un lien de descendance plus ou moins imaginaire par rapport à un même personnage historique: guerrier ou saint. Cette parenté réelle ou reconstituée donnait naissance à un puissant sentiment communautaire unissant dans la possession des biens, dans l'activité économique ou guerrière, comme dans les rites du culte, des gens "de même sang, de même esprit et de même vertu." Enfin, parenté et communauté trouvaient leur ordonnancement, leur cohérence, leur dynamique, dans l'autorité d'un chef, qu'il s'agisse de l'homme le plus âgé, investi alors du rôle de Père du groupe, ou de son fils aîné, ou bien de la réunion des Anciens, des Sages.

Dans la pratique, le chef de village ou de tribu était soit élu par les hommes adultes, soit pris quasi-héréditairement dans une ou plusieurs familles privilégiées sur le plan de la naissance, de l'ancienneté, de la culture, de la fortune, ou bien du sort des armes. Son expérience était une garantie d'impartialité dans le règlement des différends entre individus et entre clans, d'autorité et d'efficacité dans le leadership du groupe, de représentativité vis-à-vis des tribus voisines.

Le chef était généralement assisté d'un conseil composé des notables, des Anciens, des chefs de familles, incarnant auprès de lui le consensus du village ou de la tribu, veillant au maintien des valeurs traditionnelles et au respect des coutumes, le conseillant dans ses décisions en matière d'attribution des terres, de répartition des ressources, d'organisation de la défense de la collectivité.

Ces structures à la fois familiales, sociales, et politiques, ne furent jamais incarnées et ordonnées par un pouvoir central. Aucune structure étatique supérieure aux tribus n'en codifia jamais les règles: l'histoire des dynasties berbères n'est que l'histoire des successives tribus dominantes, la dynastie s'effondrant avec la tribu. Bien plus, la tribu ne se superposait pas réellement aux familles qui la composaient, le conseil de tribu ou de village n'étant que la réunion des chefs de familles, et visant beaucoup plus à réglementer les rapports des familles entre elles qu'à régler les intérêts communs de la tribu ou du village, hormis dans les situations de conflits avec d'autres communautés.

Certains historiens maghrébins contemporains, comme Abdallah Laroui, s'insurgent contre cette présentation classique d'une structure tribale consubstantielle au Maghreb, et affirment qu'il s'agit là, largement, d'une spéculation de l'esprit. Ce qui est certain par contre, ajoutent-ils, est que « *cette cristallisation de la société berbère en une mosaïque de groupes tribaux repliés sur eux-mêmes fut une riposte et un refuge face à une longue succession de dominations étrangères alternant avec des autorités autochtones floues et instables ... donc de pouvoirs ressentis comme illégitimes.* »

De fait, ni les colonisations carthaginoise, romaine, ou byzantine, dont les répercussions sociales en profondeur furent infimes, ni la présence assez brève des Vandales, intermède entre Rome et Byzance, ni l'arrivée définitive de 200.000 arabes au XI^{ème} siècle - apportant leur propre organisation tribale, très forte - ni la présence prolongée de l'Empire ottoman puis de la colonisation française n'ont altéré fondamentalement cette organisation traditionnelle. Bien au contraire, la succession même de ces présences étrangères semble avoir ancré solidement ces comportements de protection, ces structures-refuges, ce repli sur l'univers des cousins.

C'est ainsi que l'organisation administrative de la Régence, théoriquement uniforme, recouvrait en réalité une large gamme de situations. Le degré d'allégeance au Bey et au Dey variait du tout au tout d'un *qaid* à l'autre, d'un *cheikh* à l'autre, et les différents groupes avaient donc vis-à-vis de l'Administration des statuts très bigarrés, allant de la soumission totale à l'indépendance farouche. En-dehors d'Alger et des principales villes, le pouvoir du Dey n'était plus géographiquement défini et stable, mais reposait sur un réseau de rapports personnels de circonstance, à la fois plus instables - car reposant sur une conjonction d'intérêts entre chefs - et plus profonds - car le *cheikh*, charnière entre les deux mondes, pouvait constituer un lien efficace entre eux, s'il avait leur confiance.

Karl Marx estima d'ailleurs, dans une étude sur "le système foncier en Algérie au moment de la conquête française", qu'il ne s'agissait nullement d'une société féodale avec sa stratification en classes interdépendantes, mais d'une société à structures verticales fondées sur des rapports lignagers : les tribus.

Cette organisation allait d'ailleurs fournir le cadre de la résistance à la présence française, résistance qui sera collective certes, mais aussi profondément intériorisée. "Garde le mîm, et le mîm te gardera !" murmurèrent, durant des générations, les parents à leurs enfants - équivalent arabe du "m" et première lettre de la négation "ma", le "mîm" devait garder les âmes contre tout acquiescement à la domination de l'Etranger. En d'autres termes: "Refuse, et tu seras sauvé !". Présent par la force des armes mais contre la volonté de Dieu, l'Etranger

devrait bien, tôt ou tard, rembarquer, comme l'affirmèrent calmement les Beni Hâchem à Bugeaud dès 1841... En 1865, un officier français écrira d'ailleurs: "Nous nous trouvons et nous trouverons encore longtemps en face d'un peuple qui supporte avec peine notre domination et qui cherche tous les moyens, toutes les occasions, de s'en affranchir."...

De fait, l'implantation coloniale suscitera de nombreuses phases de résistance violente, de soulèvements armés: le bey Ahmed dans le Constantinois, l'émir Abdelkader dans l'ouest, les insurrections successives de 1859 dans l'Aurès, de 1860 dans le Hodna, de 1864 chez les Ouled Sidi Cheikh, celle d'El Moqrani en 1871 enfin. Des bandits d'honneur prirent ensuite le maquis, dont les exploits, faisant régner, à partir des années 80, l'insécurité dans les campagnes, alimentèrent de véritables chansons de gestes.

Plus généralement, le refus de toute forme de francisation fut à peu près général.

Refus de l'école française: "N'écoute rien, n'apprends rien de ce que te dit le maître: il veut te faire oublier ta religion..."; et des douars entiers décampaient discrètement pour fuir l'école française fraîchement implantée, tant et si bien qu'en 1890, 1,9 % seulement des enfants musulmans fréquentaient l'"école du Diable"...

Refus de la "naturalisation": "Nous préférons être brûlés, nous, nos femmes et nos enfants, plutôt que devenir français!"; et les *m'tornis*, les "retournés" (une petite trentaine par an ...) attiraient sur eux l'opprobre générale.

La première décennie du XX^{ème} siècle verra même un véritable exode clandestin, vers la Tunisie puis la Syrie, affectant particulièrement Tlemcen: on relèvera 5.330 départs pour l'exil de 1898 à 1912...

L'Islam et la famille seront les deux pôles de cette résistance. "L'Islam possède des qualités de résistance infinies qui lui permettent d'attendre éternellement, sans se défendre et sans mourir ", proclamera au début du XX^{ème} siècle Si M'Hammed Ben Rahal, l'un des premiers algériens de double culture. Et "vivre entre soi" (Germaine Tillion) s'affirmera comme la valeur centrale de cette "république des cousins" où la parenté demeurerait décidément le seul critère sûr de la confiance. Observée à la veille de l'indépendance par Pierre Bourdieu, la société algérienne lui apparaîtra comme ignorant tout autre système de relations que les liens familiaux, et interdisant toute forme d'expression individuelle autonome au profit de disciplines claniques et tribales de chaque instant, cimentées par des valeurs comme l'honneur et la crainte de la réprobation collective : "*Ma tachimch ?*", (Tu n'as pas honte ?), demeure aujourd'hui encore le reproche le plus craint. Mais cette tendance à s'identifier aux siens allait de pair avec une vive propension à s'opposer aux autres groupes,

aux autres clans, la défiance constante de groupe à groupe semblant entretenir à la fois la solidarité interne et l'équilibre de l'ensemble...

Une telle société devait rapidement s'avérer rétive à la greffe d'institutions étatiques modernes comme à l'implantation de comportements économiques efficaces.

L'ALGERIE INDEPENDANTE : POSTULAT NATIONAL ET VOLONTARISME ECONOMIQUE.

L'Algérie du 3 juillet 1962 - jour où le général de Gaulle donna officiellement acte au chef de l'Exécutif provisoire de Rocher-Noir des résultats du référendum d'autodétermination organisé l'avant-veille - n'était pas une table rase. Le nouvel Etat, successeur du "groupe de départements français" qu'était jusqu'alors l'Algérie coloniale naissait dans une situation dramatiquement confuse, certes, mais ce n'était pas politiquement le vide. Si l'indécision régnait quant au régime politique à venir, les grandes orientations qui seraient les siennes ne faisaient de doute que pour les observateurs abusés par le rôle - tout-à-fait conjoncturel - alors tenu par l'étroite bourgeoisie francisée, notamment au sein de l'Exécutif provisoire. Derrière ce groupe très réduit, n'occupant que le devant de la scène, l'image d'une Algérie beaucoup plus radicale se dessinait déjà, dans la directe filiation des maquis.

Trois textes fondateurs, élaborés par le F.L.N. en lutte, avaient en effet posé les bases d'un régime socialiste. Dès 1956, le congrès clandestin tenu dans la vallée de la Soummam, en Kabylie, avait adopté une "plate-forme" politique anti-capitaliste et anti-libérale, dans le droit fil du courant de pensée alors en pleine expansion dans le "Tiers-Monde" naissant. De même, les statuts du F.L.N., adoptés en décembre 1959 - janvier 1960 à Tripoli, puis le programme publié dans cette même ville en juin 1962, se rattachaient de toute évidence aux analyses marxistes et annonçaient une Algérie socialiste, conférant à la collectivité publique l'essentiel de l'initiative en matière économique.

L'O.A.S. fit le reste, en empêchant toute réconciliation entre les deux communautés, donc en contraignant au départ l'immense majorité des cadres de l'économie algérienne. La création d'une classe d'"entrepreneurs" ne pouvant s'effectuer par décret, l'initiative publique s'imposait dès lors d'elle-même, pour prendre le relais.

Encore fallait-il que le jeune Etat jouisse d'une légitimité l'habilitant à remplir un tel rôle: la fermeté du sentiment national algérien était censée fournir aux ambitieuses initiatives des pouvoirs publics cet indispensable support.

Martelés à l'envi dans les discours des dirigeants du pays, repris à chaque colonne de la presse officielle, la référence à la Nation (*El Watan*) et l'adjectif "national" (*watani, watania*) constituèrent dès l'indépendance le pivot, le substrat de l'action des dirigeants. Le peuple algérien était censé avoir résisté à chaque instant, et comme un seul homme, à la présence coloniale, puis avoir massivement pris les armes pour s'en libérer. Sans cesse magnifiée, cette unanimité supposée dans le rejet de l'oppression et dans la lutte armée devait attester de la force et de la cohérence du sentiment national. Et sur cette Nation postulée, invoquée jusqu'à l'incantation, une audacieuse stratégie de développement allait prendre appui, inspirée notamment du précédent soviétique, et suggérée par maints conseillers français progressistes..

La première phase de cette stratégie consista en une appropriation nationale résolue de l'économie, essentiellement par la nationalisation des intérêts étrangers, ressentie comme la condition d'une véritable indépendance économique.

Dans le secteur agricole, tout d'abord, le personnel des exploitations modernes abandonnées par leurs propriétaires assura la continuité de leur gestion afin de préserver emplois et salaires. Cette autogestion spontanée cédera la place à une autogestion réglementée par les décrets de mars 1963, étendue en octobre de la même année à toutes les terres jusqu'alors détenues par les étrangers, nationalisées en bloc. Ces "domaines autogérés", souvent immenses car constitués par le regroupement de plusieurs exploitations d'Européens, reposeront théoriquement sur une assemblée générale des travailleurs, déléguant un conseil des travailleurs puis un comité de gestion doté d'un président élu; mais le ministre de l'agriculture flanquait ce dernier d'un directeur assurant généralement la réalité de la gestion et des décisions.

A partir de 1971, conformément au programme adopté à la veille de l'indépendance par le Conseil national de la Révolution algérienne, sera mis en œuvre un projet de "Révolution agraire": nationalisation des terres non directement exploitées par leur propriétaire, comme des superficies dépassant la capacité de travail d'une famille, transfert de ces terres à l'Etat avant qu'elles soient réparties entre les paysans sans terre, avec un droit de jouissance perpétuelle et l'obligation d'adhérer à une coopérative. Ces coopératives de production, assurant la mise en valeur collective puis la répartition du revenu, s'affiliaient elles-mêmes à des coopératives communales de prestation de services et de fourniture d'intrants, en amont, ainsi qu'à des coopératives de commercialisation, en aval.

Enfin, fut lancé un programme - plus ou moins inspiré du "Plan de Constantine" de 1958-59 - de construction de mille villages modernes pour les attributaires de la Révolution agraire.

Dans le secteur industriel, après les hésitations de la période Ben Bella (1962-1965) le régime Boumédiène va conduire une politique délibérée de nationalisation des principales branches: banques, assurances, mines, pétrole et gaz, importations, notamment, l'étape la plus marquante étant la nationalisation, le 24 février 1971, des oléoducs, du gaz naturel et de 51 % des avoirs des sociétés pétrolières françaises. Virent ainsi le jour plusieurs dizaines de puissantes sociétés nationales jouissant d'un monopole dans leur domaine, confiées à des directeurs nommés par décrets, et piliers d'une très ambitieuse stratégie d'industrialisation. Il s'agissait, notamment sur les conseils d'experts français, souvent de formation chrétienne et engagés avec enthousiasme dans la construction de ce pays neuf, de rompre avec la logique la plus courante dans le "Tiers-Monde" - consistant à se borner à l'exportation de matières premières ou de produits industriels de faible valeur réalisés en sous-traitance - au profit d'un investissement massif dans des industries lourdes, modernes, onéreuses, peu créatrices d'emplois mais dégagant une forte valeur ajoutée. Là résidait, pensait-on, la source de la richesse des pays industrialisés et de leur domination, et c'est sur ce plan qu'il fallait coûte que coûte se placer d'emblée, grâce aux importantes ressources tirées de l'exportation du pétrole et du gaz. Générant peu d'emplois par eux-mêmes, ces investissements énormes (les usines "clé en main", puis "produit en main") fourniraient ensuite un soubassement au développement de l'industrie légère - confiée en partie à l'initiative des collectivités décentralisées - chargée d'alimenter le marché intérieur au lieu et place des importations, tout en créant un emploi massif. Par exemple la pétrochimie fournirait la matière première à de nombreuses usines de transformation des matières plastiques, ainsi que des engrais pour l'agriculture, que les industries sidérurgiques et mécaniques approvisionneraient en machines agricoles.

En un premier temps, certes, cette stratégie dite des "industries industrialisantes" (G. Destanne de Bernis) orientait vers l'investissement des ressources qui auraient pu être consacrées à l'amélioration des conditions d'existence, et ajournait la création, pourtant urgente, d'emplois. Mais l'austérité ainsi imposée à une population pourtant consciente des richesses du pays se trouvait quotidiennement légitimée par un discours officiel en appelant au sentiment national pour fonder le développement à venir sur des bases solides, indépendantes de la division internationale du travail dictée par les puissances occidentales.

Volontarisme économique et dogme national étaient ainsi, on le voit, intimement liés. C'est parce que l'Algérie voulait se considérer comme une nation sûre de son identité - forgée notamment dans la résistance anti-coloniale - qu'elle crut pouvoir s'assigner des buts aussi ambitieux, supposant à la fois l'adhésion des hommes, leur volonté de et leur aptitude à "dépouiller le vieil homme pour revêtir l'homme nouveau". Mais ce basculement collectif

d'une culture à une autre, clé du projet algérien, s'avèrera beaucoup plus lent qu'escompté: les pesanteurs socioculturelles saperont à chaque instant une politique de développement présumant une rapide mutation des esprits.

LE COUSIN AVANT LE CITOYEN: UNE CULTURE TETUE.

L'utopie unanimiste et développementaliste de l'ère Boumédiène (1965-1978), séduisante et mobilisatrice pour les cadres supérieurs comme pour les milliers de coopérants français associés au "décollage" du pays, s'avéra, après la disparition de son porte-flambeau, avoir été bâtie sur du sable. L'aptitude des Algériens à rompre avec leur culture *relationnelle* millénaire (droits et devoirs mutuels n'existant qu'à la mesure des liens de parenté) au profit de l'exercice anonyme de *fonctions* neutres et objectives, avait été totalement surestimée. Postulat politique plutôt que réalité culturelle, le sentiment national, assez fort pour avoir obtenu la libération du pays, s'effilocho rapidement, dès l'indépendance, derrière les vieilles solidarités entre "cousins" de même tribu. Dès lors c'est la légitimité même de l'Etat - organisé selon le système jacobin de l'Etat-nation, poussé jusqu'à la caricature par le règne du parti unique et de la "démocratie unanimitaire" - qui demeurera embryonnaire ... alors même qu'il croyait pouvoir être le moteur de la modernisation.

Après le décès de Houari Boumédiène, en effet, le colonel Chadli, son successeur, ne pourra pas maintenir longtemps l'illusion. En 1980-81 les dirigeants reconnaîtront l'échec de leurs ambitions.

Echec sur le plan agricole, tout d'abord. Les domaines autogérés avaient immédiatement sombré dans l'incurie, l'irresponsabilité, l'incompétence et les privilèges de situation, l'autorité des anciens propriétaires n'ayant évidemment pas été relayée par l'éthique autogestionnaire tant invoquée par les dirigeants. Remplacé par la planification et par des offices publics eux-mêmes fort inefficaces (aussi bien en amont, pour la fourniture d'intrants et des prestations de services, qu'en aval pour l'écoulement de la production), le marché avait naturellement disparu, et avec lui l'aiguillon de la concurrence qui seul aurait pu contraindre les uns et les autres à plus de rigueur. Les meilleures terres d'Algérie virent ainsi leur rendement stagner voire, fréquemment, baisser.

La "Révolution agraire" ne put pas, et pour des raisons semblables, éviter les mêmes ornières. Le réseau de coopératives dans lequel les attributaires de terres se trouvèrent insérés s'avéra incapable de fonctionner avec l'efficacité requise, et les attributaires se découragèrent

devant de telles pesanteurs. Les opérations de la "Révolution agraire" furent donc interrompues avant même d'être achevées.

Le bilan d'ensemble de la politique algérienne de mise en valeur des terres est par conséquent, on le sait, désastreux, et le degré d'autosuffisance alimentaire du pays n'a cessé de se dégrader. Au-delà des obstacles techniques parfois invoqués - comme la perte de terres arables par érosion et urbanisation, ou la mauvaise pluviométrie - les vrais motifs doivent en être recherchés dans la sous-estimation des obstacles culturels à la gestion moderne d'entreprises collectives dans des sociétés à la fois étrangères à l'"impératif productiviste", et ne connaissant d'autorité légitime que celle des "anciens" du clan, et de devoirs mutuels que ceux qu'implique la parenté.

Echec sur le plan industriel, ensuite. Les énormes investissements dans des industries lourdes de pointe, notamment dans les secteurs de la sidérurgie et de la pétrochimie, n'ont pas permis, et de loin, l'"accumulation de capital" escomptée. Minées d'emblée, et à tous les niveaux, par des comportements plus proches de la jouissance individuelle de privilèges acquis par le réseau des cousins que de la déontologie professionnelle, protégées de toute concurrence par leur situation de monopole, les puissantes « sociétés nationales » s'avérèrent rapidement des machines à distribuer des salaires plutôt que des entreprises chargées de fournir des prestations de qualité tout en dégagant un profit. Interdépendantes, elles aggravaient de leur propre inefficacité celle des entreprises publiques clientes. En situation de monopole, elles constituaient en outre d'insurmontables goulets d'étranglement au développement de l'industrie et du commerce privés.

Dès lors, l'effet "industrialisant" escompté de ces industries lourdes ne se concrétisa guère. Les collectivités décentralisées (communes, *wilayas*), chargées d'investir dans les industries légères, ne se hasardèrent que trop rarement au-delà de la production de matériaux de construction ... elle-même étranglée par la pénurie de ciment.

Officiellement investies dans les bases du développement industriel, les ressources dégagées par les exportations d'hydrocarbures avaient par conséquent été, dans la pratique, bel et bien consommées, sous la forme de salaires dépourvus de véritable contrepartie en termes de travail productif. Les grandes et coûteuses entreprises publiques furent donc en réalité - et leurs ministres de tutelle, qui incitaient leurs directeurs à éviter les conflits sociaux, en étaient bien conscients - le cadre de la redistribution de la rente pétrolière et gazière ... répondant ainsi aux vœux immédiats des Algériens, donc *conférant aux institutions publiques, malgré leur caractère autoritaire, une certaine légitimité*. Mais cette légitimité particulière ne pourra

pas, par conséquent, survivre à la reconnaissance officielle, au début des années 80, de la faillite du système, et encore moins à l'adoption des indispensables mesures de rigueur.

Echec enfin, dans la construction de l'Etat lui-même. Censée accélérer la construction du sentiment national qui devait en former le soubassement - donc, par ricochet, censée hâter le développement - la "démocratie unanimitaire" s'avéra en réalité contre-productive. Ecartant d'emblée, et par principe, toute idée d'antagonisme d'intérêts collectifs au sein de la formation sociale algérienne donc toute confrontation publique d'opinions politiques différentes, de programmes distincts, elle privait l'Etat de ce qui apparaît aujourd'hui comme ayant été, en Occident, sa principale source de légitimité: constituer le cadre de l'élaboration pacifique d'un compromis entre ces intérêts collectifs antagonistes. Du même coup, c'est la règle de droit qui se trouvait dépourvue de légitimité: au lieu d'être le produit transparent de ce compromis, elle était issue de la volonté d'une élite qui pensait pour les autres. Et cette élite, en dernière analyse, n'avait d'autre ressource politique qu'en appeler inlassablement au respect de la morale et de la déontologie... alors même que les rumeurs courant sur son compte ôtaient toute crédibilité à ses appels.

L'image de l'Administration, des pouvoirs publics, demeura dès lors, *grosso modo*, celle en vigueur dans l'Algérie traditionnelle. Un quart de siècle après l'indépendance, le terme *beylik* était toujours couramment utilisé pour désigner l'Etat, l'Administration, ressentis comme une entité étrangère au groupe social, oppressive par nature, et dont il importait par principe, comme dans les siècles précédents, de se défier. Nulle neutralité, nulle objectivité n'étaient escomptées du fonctionnement du *beylik* (et de ses extensions, les collectivités locales et les entreprises publiques), à l'intérieur duquel tous cherchaient spontanément à reconstituer, au-delà de hiérarchies officielles sans légitimité, les réseaux de connivence issus des liens de parenté. " *'Endek el ktef, oula ma 'endekch ?*", ("as-tu une épaule, du piston, un cousin, ou bien non ?"), était la question rituelle posée à quiconque annonçait son intention d'aller accomplir une formalité dans un service administratif. Sans "cousin", la démarche était vouée à l'échec. La présence d'un "cousin" en garantissait au contraire l'heureux aboutissement, quelle que soit la régularité de la situation de l'intéressé...

Cette immense absence de rigueur et de déontologie dans l'accomplissement des fonctions se traduisait aussi par un absentéisme considérable. "*Mazel majach; radouah Incha Allah !*" ("il n'est pas encore venu: demain si Dieu veut !") sera longtemps la réponse donnée par le collègue de bureau pour excuser l'absence d'un fonctionnaire ou d'un agent d'un office public...

On le voit, les dirigeants de l'Algérie indépendante furent impuissants à mettre en place des institutions - politiques, administratives, économiques - jouissant de la légitimité nécessaire pour fonder un principe hiérarchique et le respect de l'autorité. A tous les niveaux, ces institutions et les règles qu'elles édictaient furent incapables de se superposer et de s'imposer aux réseaux de solidarité, plusieurs fois séculaires, voire millénaires, fondés sur la parenté. Profondément inscrits dans les esprits, ceux-ci se reconstituèrent au contraire très vite derrière le paravent des organigrammes. Ils demeurèrent les véritables canaux d'accession des administrés à l'élite de *ceux qui signent* donc détiennent le pouvoir administratif, unique aspect du pouvoir d'Etat lorsque le politique en a été délibérément exclu. Ainsi, les structures officielles tant de l'Administration que de l'économie publique demeurèrent-elles dans une large mesure une façade dissimulant des réseaux de "dons et contre-dons" entre "cousins", héritage ancestral d'une Algérie rurale longtemps assiégée sur son propre sol.

Aussi longtemps que ceux qui signent au nom de la personne publique disposèrent de prestations à répartir, les institutions bénéficièrent donc, au lieu et place de la légitimité nationale et technique qu'elles revendiquaient, d'une *légitimité relationnelle et redistributrice* qui, après tout, maintenait la paix sociale.

L'aveu de l'échec économique, progressif de 1981 à 1987, et la nécessité de mettre un terme à la redistribution, devait désagréger rapidement cette légitimité, et pousser les Algériens à en rechercher une autre.

A LA RECHERCHE D'UNE NOUVELLE LEGITIMITE.

La persistance des solidarités communautaires fondées sur les liens de parenté semble bien avoir constitué un obstacle décisif à la triple construction d'un consensus national véritable, d'un Etat moderne, et d'une économie efficace. S'opposant à l'émergence de conflits de classes que l'élite dirigeante s'efforçait d'ailleurs, en maniant une idéologie unanimitaire, de repousser aux calendes, ces solidarités, seuls canaux d'accès au pouvoir administratif et à ses prestations, faisait barrage à l'apparition – crainte par l'élite - d'une véritable vie politique et d'authentiques institutions politiques. Elles doublaient les organigrammes des administrations et des entreprises publiques de réseaux occultes et mouvants, où solidarités de maquis et copinages divers trouvaient aussi, et largement, leur place. Assurant la redistribution de la rente pétrolière et gazière, elles transformèrent l'investissement en consommation, sapant les bases mêmes du développement de l'Algérie.

Une vingtaine d'années après l'accession à l'indépendance, l'échec de la stratégie de développement conçue et conduite par les pouvoirs publics était reconnu, et l'Etat se retirait d'un certain nombre de domaines, morcelait les grandes sociétés nationales, et libérait l'initiative privée. Soulagée par l'assouplissement du régime mais consternée par l'effondrement du mythe égalitaire, l'opinion vivra douloureusement l'ascension ouverte d'une couche d'entrepreneurs, d'importateurs ou de trafiquants désormais libres d'afficher leur prospérité : les événements d'octobre 1988 furent largement une protestation contre l'ouverture brutale de l'éventail des conditions de vie, en même temps qu'une demande de démocratisation d'un régime dont la légitimité pourvoyeuse et égalitariste venait de s'effondrer.

La Constitution du 23 février 1989 viendra alors abolir l'identification Etat-armée-parti, fondement du pays depuis son accession à l'indépendance, établir la liberté de création de partis politiques ainsi que le principe d'élections libres et concurrentielles. L'avènement du multipartisme donnera naissance à plus d'une cinquantaine de formations, parmi lesquelles le Front islamique du Salut se détachera très vite comme la force jouissant, de loin, du meilleur ancrage populaire. Prenant appui sur un travail de fond effectué, depuis le milieu des années 80, par les militants islamistes auprès des couches sociales urbaines subissant de plein fouet l'impact de la récession économique et de la transition vers l'économie de marché, efficacement structuré en un réseau associatif et culturel dense et actif organisé autour des mosquées, le F.I.S. va remporter sans coup férir le pouvoir dans la majorité des collectivités locales lors des élections de juin 1990. Il remportera, de même, le premier tour des élections législatives, le 26 décembre 1991. Devant la certitude que ces premières élections libres déboucheraient sur un régime islamiste, l'armée interrompt, on le sait, le processus électoral et s'efforce depuis, en vain, d'endiguer la montée d'une violence révolutionnaire conduite par les militants islamistes au nom d'une majorité privée de sa victoire électorale.

Mais l'oscillation de ce peuple entre les deux sources de légitimité que constituent les rêves symétriques de l'occidentalisation, d'une part, de la Cité de Dieu d'autre part, n'est que l'exaspération d'un écartèlement culturel présent, dès les origines, dans le projet algérien lui-même.

A partir de 1965 en effet, l'Algérie s'assigna des buts difficilement compatibles. Sur les plans administratif et économique, en premier lieu, les pouvoirs publics en appelaient quotidiennement à une rationalité de type occidental, insistant sur l'indispensable rupture avec le registre du *relationnel*, de l'*affectif*, au profit de l'accomplissement scrupuleux et objectif, par chacun, de ses *fonctions* dans l'appareil administratif et productif. Dans cette perspective,

l'apport des techniciens et enseignants français était considéré comme exemplaire et vivement apprécié.

Sur le plan culturel, par contre, plus précisément s'agissant de la langue et du domaine religieux, tout fut mis en oeuvre au contraire pour amener le peuple algérien à rompre avec sa forte tendance au mimétisme francophile, tendance à laquelle l'indépendance chèrement conquise le laissait libre de céder. Les exhortations constantes à renouer avec l'Islam s'efforçaient de contrecarrer une propension évidente, dans les années 60, à suivre la voie européenne de la liberté personnelle et de l'indifférence religieuse. Ouverture de mosquées, diffusion des prêches, incitations à l'observance des obligations musulmanes, valorisation du Ramadan et du pèlerinage, notamment, convergèrent sur une population assez encline, au début des années 70 - du moins dans les villes - à considérer la pratique religieuse comme une affaire de vieillards, sans toutefois renoncer à s'affirmer musulmane.

De même, l'arabisation progressive de l'enseignement, de l'Administration et de la justice, de la presse écrite et de la radio-télévision sera ressentie, à la même époque, comme une manifestation d'autoritarisme tendant à rattacher contre son gré l'Algérie aux pays du Levant. « Nous ne sommes pas d'accord avec cette politique d'arabisation systématique que nous impose Boumédiène! Il veut faire de nous des Egyptiens ou des Irakiens ! Mais nous ne sommes pas des Arabes ! Nous, Algériens, nous sommes au confluent de trois univers : nos racines berbères, la culture arabo-musulmane, et l'Europe. Et c'est là que nous devons trouver notre identité ! »(1)

Les Algériens furent ainsi appelés à s'affirmer, *volens nolens*, sur deux registres antithétiques: celui d'une rationalité administrative et économique exempte de toute sentimentalité, à l'instar de l'Occident, d'une part, celui d'un ressourcement identitaire dans une langue arabe *littérale* ressentie comme poétique et romantique, comme dans une observance religieuse redécouverte, d'autre part.

Le projet était donc clair: emprunter à l'Occident les éléments de son efficacité tout en s'ancrant à un univers culturel (arabo-musulman) suffisamment fort pour protéger les Algériens du rouleau compresseur occidental. Mais des deux barques entre lesquelles ils étaient ainsi contraints de rechercher leur équilibre, l'une fit eau, et céda sous leurs pas. L'échec de la greffe de la rationalité fonctionnelle conduisit ainsi le grand nombre à reporter son poids - ses espoirs - sur le mythe fascinant de la pureté arabo-musulmane, de la Cité de Dieu, hors de portée - enfin ! - des critères de réussite ou d'échec de l'Occident. Recherchant dans l'irrationnel à la fois un refuge, des certitudes après tant d'échecs, et l'unité intérieure

enfin recouvrée après tant de déchirements, la majorité se disait prête à y sacrifier les libertés "formelles", dont seuls profitaient les "bourgeois" apparus avec la libéralisation.

La perspective inéluctable d'un totalitarisme à l'iranienne provoqua, on le sait, le sursaut de couches sociales fort hétérogènes: les officiers, peu soucieux de démocratie, mais peu désireux de passer de la domination à l'assujettissement; les intellectuels formés à l'occidentale - et au premier chef, parmi eux, les femmes – terrifiés par la régression qui s'annonçait; les démocrates, dont les efforts allaient être anéantis; les berbéristes, rebelles au laminage linguistique et culturel; les affairistes de tout poil, enfin, ayant tout à perdre au rétablissement de l'ordre.

Derrière l'apparent clivage qui semble aujourd'hui diviser la société algérienne en deux camps dressés l'un contre l'autre, il n'existe pourtant qu'une Algérie. Le déchirement est en effet collectif et individuel à la fois, car chacun est partagé entre une identité arabo-musulmane maintenant revendiquée ("Nous avons été hostiles à l'arabisation, qui nous a été imposée; eh bien si, aujourd'hui, on nous disait "on revient au français", les gens descendraient dans la rue ! »)(2), et le désir d'émarger enfin à l'efficacité et à la liberté individuelle de l'Occident.

Sommés de prendre parti, les Algériens pour la plupart s'y refusent... et font preuve d'indulgence envers ceux qui, au sein même des familles, prennent des engagements opposés. Sur ce registre aussi, la densité et l'étendue des liens familiaux disqualifient les analyses dichotomiques des observateurs étrangers ... sans pour autant faire obstacle aux intimidations et au terrorisme des deux camps.

Paralysée par les séductions qu'exercent sur elle deux univers incompatibles et atterrée par l'effondrement brutal de l'utopie qui tenta de les concilier, trop pétrie de connivences familiales pour se diviser vraiment en deux blocs antagonistes, l'Algérie profonde s'avère, en l'absence de tout processus électoral, incapable d'arbitrer entre les deux mondes qui la sollicitent, et assiste impuissante à son propre effondrement.

(1) Propos d'un pompiste d'Oran, printemps 1975

(2) Propos d'un universitaire oranais, septembre 1990.

Thierry MICHALON

Juin 1994

Enseignant à l'Université d'Oran de 1970 à 1975

Auteur d'une thèse de Droit public sur les Collectivités locales algériennes (Aix,1976)

SOURCES:

- ADDI L.: Forme néo-patrimoniale de l'Etat et secteur public en Algérie. *Annuaire de l'Afrique du Nord*, C.N.R.S. 1987 p.79
- ADDI L.- Néo-patrimonialisme et économie en Algérie. *Annuaire de l'Afrique du Nord*, C.N.R.S. 1989 p.41.
- AGERON Ch.-R.: *Les Algériens musulmans et la France, 1871-1919*. P.U.F. 1968.
- AGERON Ch.-R.: *Histoire de l'Algérie contemporaine..* Que sais-je ? n° 400
- AMMOUR K., LEUCATE C., MOULIN J.-J.. *La voie algérienne*. Francois Maspéro, 1974.
- BABADJI R.: L'Etat, les individus et les groupes en Algérie: continuités et ruptures. *Annuaire de l'Afrique du Nord*, C.N.R.S. 1987 p.99.
- BADIE B.: "Etat" et "légitimité" en monde musulman: crise de l'universalité et crise des concepts. *Annuaire de l'Afrique du Nord*, C.N.R.S. 1987 p.19.
- BERQUE J.: Qu'est-ce qu'une tribu nord-africaine ? in "*Eventail de l'Histoire vivante*", Hommage à Lucien Febvre, Armand Colin, Paris, 1953.
- BOURDIEU P.: *Sociologie de l'Algérie*. Paris, Que sais-je ? n° 802.
- CARLIER O.: Gestuelle du pouvoir et modèle de souveraineté: les figures présidentielles de l'autorité dans l'Algérie indépendante. *Annuaire de l'Afrique du Nord*, C.N.R.S. 1989, p. 107.

- CHENNTOUF T. et DJEGHLOUL A. - *Eléments de sociologie de l'Histoire algérienne*. Institut des Sciences sociales de l'Université d'Oran, 1978-79, multigraphié.
- CESARI J.: L'Algérie dans l'incertitude. "*Terres d'Afrique*", n° 1, Janvier-février 1994, P.15
- CUBERTAFOND B.- *L'Algérie contemporaine*. P.U.F., Paris, Que-sais-je ? n° 1977
- DJEGHLOUL A.: *Eléments d'Histoire culturelle algérienne* E.N.A.L., Alger, 1984.
- DURAND J.-P.: Exacerbation des contradictions sociales et resserrement des alliances politiques en Algérie. *Annuaire de l'Afrique du Nord*, C.N.R.S. 1977, p.123.
- HARBI M.: Sur les processus de relégitimation du pouvoir en Algérie. *Annuaire de l'Afrique du Nord*, C.N.R.S. 1989 p. 131.
- JULIEN Ch.-A.: *Histoire de l'Afrique du Nord*. Payot, Paris, 1966.
- LAROUI A.: *L'Histoire du Maghreb*. Maspero, Paris, 1970.
- LEVEAU R.: Eléments de réflexion sur l'Etat au Maghreb. *Annuaire de l'Afrique du Nord*, C.N.R.S. 1989 p,270.
- MICHALON Th.: *Les collectivités locales algériennes, d'hier à aujourd'hui*. Thèse de droit, dir. L. Favoreu, Aix-en-Provence, 1976.
- TILLION G.: *Le harem et les cousins*. Le Seuil, Paris, 1986.